

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mai 2021

MESURES D'URGENCE POUR ASSURER LA RÉGULATION DE L'ACCÈS AU FONCIER
AGRICOLE - (N° 4151)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 201

présenté par
M. Sempastous

à l'amendement n° 7 de M. Colombani

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 5, insérer l'article suivant:

Après le mot :

« excessive »

insérer les mots :

« des terres agricoles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous amendement de précision.